

1. POURQUOI DES ÉOLIENNES

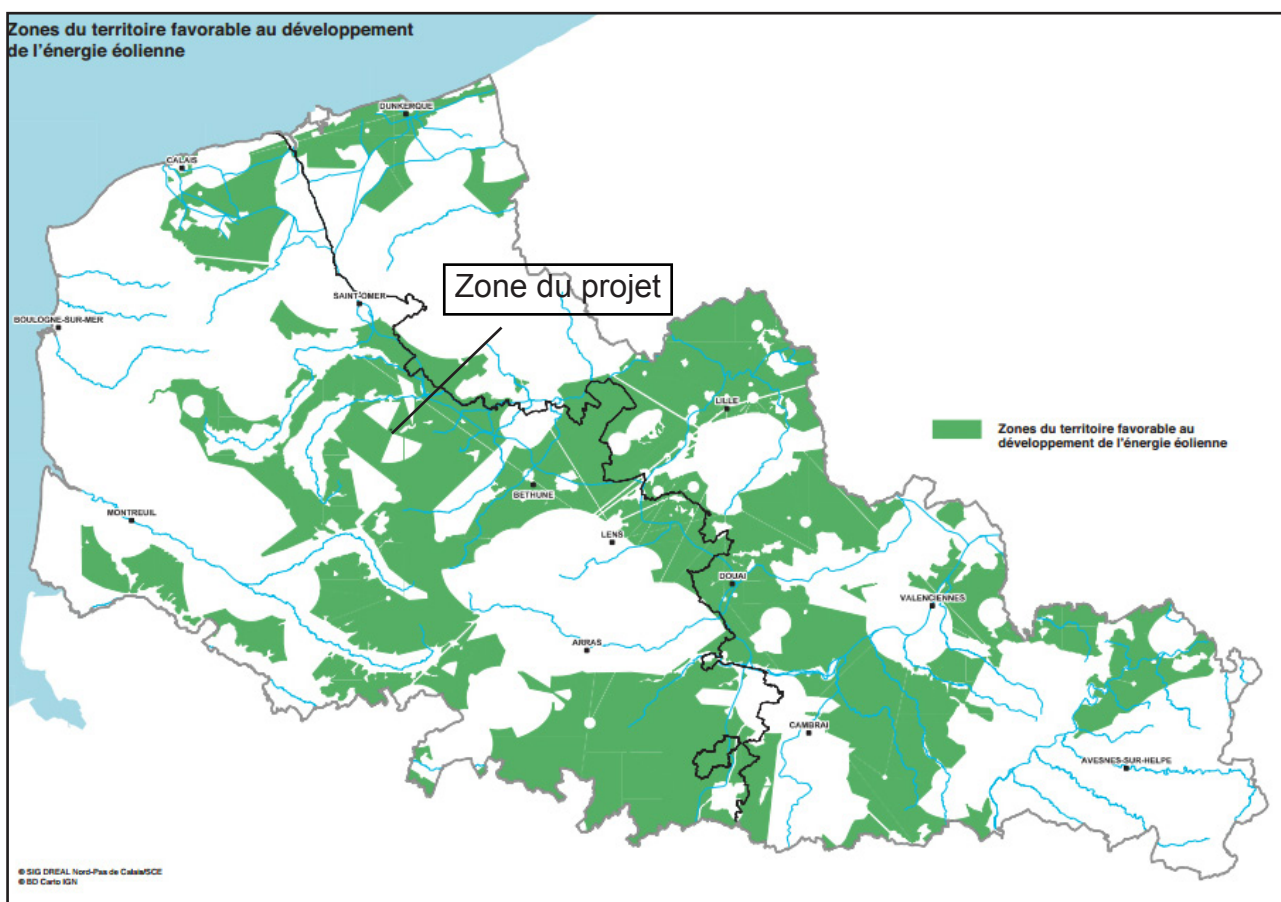
Le dérèglement climatique annoncé a forcé les gouvernements des différents pays à mettre en place des politiques d'économie d'énergie, de réduction des transports et de diversification d'approvisionnement de l'énergie.

En France les différents gouvernements successifs ont, pour la partie électrique, décidé différents investissements ainsi que la construction de 25.000 MW d'électricité d'origine éolienne (environ 10.000 machines) d'ici 2020.

C'est dans ce cadre que notre société a étudié les différentes possibilités de développement d'un parc éolien pour lesquelles nous vous contactons. Nous vous présentons donc ci-après ce qui rend votre territoire intéressant pour l'éolien ainsi que les grands traits d'un projet sur vos terrains.

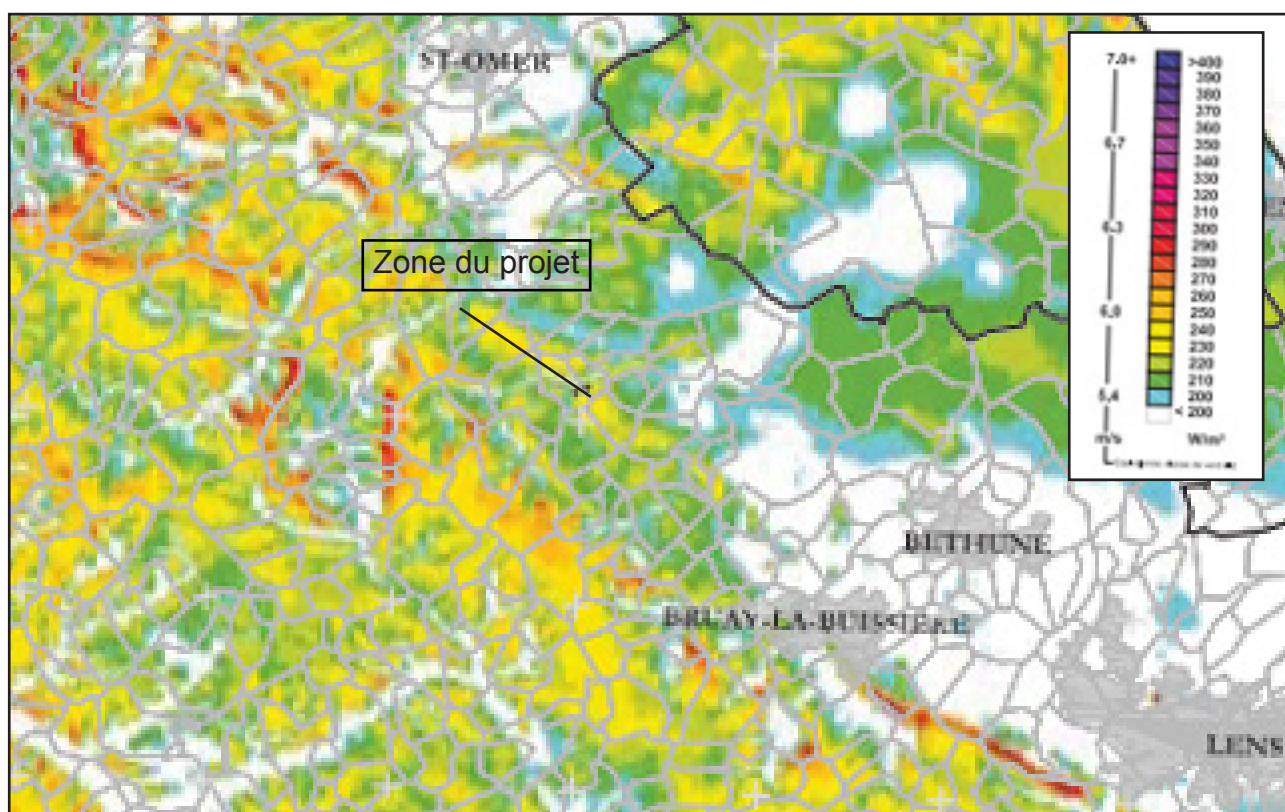
1.1. VOLONTÉ RÉGIONALE

Dans le cadre de cette volonté de construire 25.000 MW, chaque région a décliné ces objectifs dans des Schémas Régionaux Eoliens (S.R.E.) téléchargeables sur les sites internet des DREAL et de la Préfecture. Ci-dessous, vous trouverez la carte de synthèse de ce schéma.



1.2. VENT

Pour construire une éolienne, il faut une quantité de vent minimum. Nous avons pour votre région commandé une étude auprès du bureau Eurowind. Le résultat donne une vitesse de vent moyenne à 50 mètres de hauteur d'environ 6,1 mètres par seconde; ce résultat permet de produire suffisamment d'énergie pour envisager le développement d'un projet.



1.3. RACCORDEMENT

La quantité d'énergie produite par une éolienne est importante. Il est donc nécessaire de transporter l'énergie vers les lieux de consommation via le réseau électrique existant. La capacité de raccordement disponible aux environs est de 59 MW au poste source de Coupelle-Neuve situé à 19,5 kilomètres par la route.

Le raccordement est donc possible pour le parc éolien envisagé via un câble souterrain. Le coût à ce stade du projet est évalué à deux millions d'euros.

1.4. SERVITUDES ET CONTRAINTES

Une éolienne peut perturber le fonctionnement de certains équipements publics, comme les aéroports, les relais de télévision etc. A ce titre, la construction d'un parc respecte les réglementations, contraintes et servitudes en vigueur.

Une analyse se fait donc à deux échelons. Une première analyse bibliographique et cartographique des contraintes a lieu. Elle est suivie, une fois le projet plus précisément défini, par la consultation des différents services (aviation civile, militaires, parc régionaux, architecte des bâtiments de France, captage d'eau etc.)

Votre site a la particularité d'être en dehors des zones de radar de l'aviation (militaire et civile).

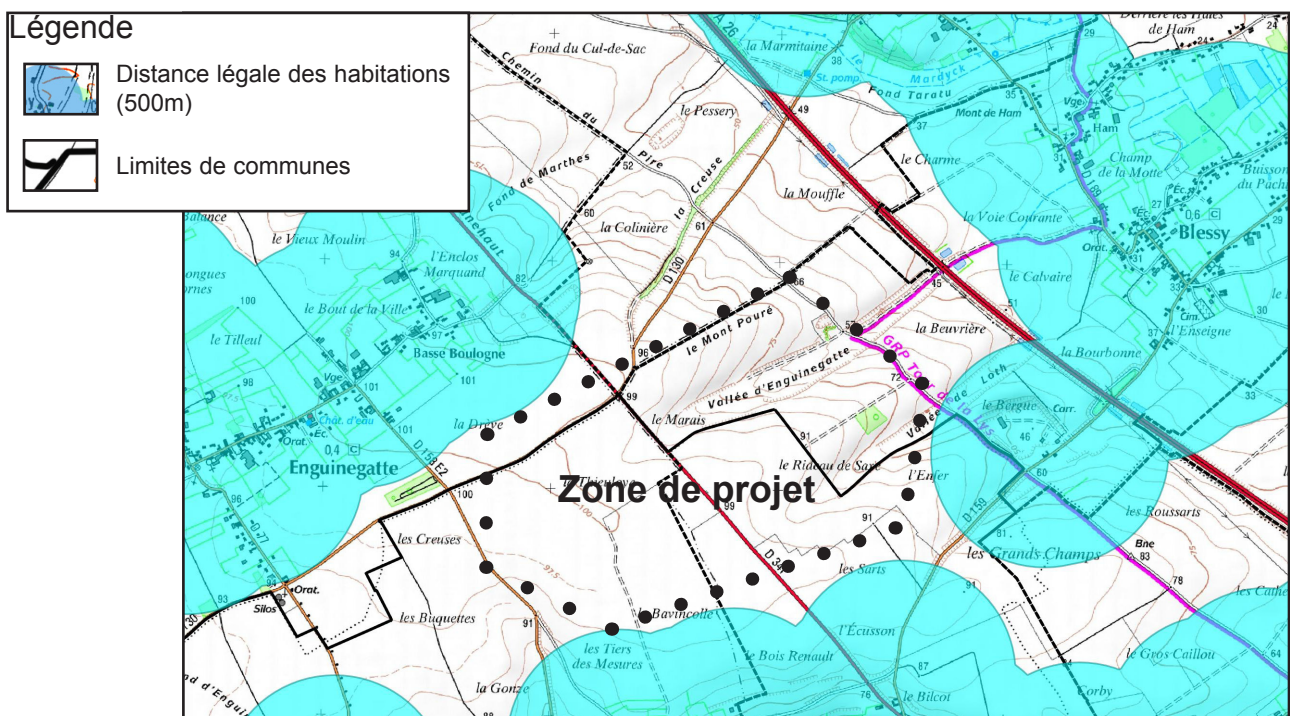
La région étant essentiellement dédiée aux grandes cultures, peu de sites sensibles pour le milieu naturel sont recensés. De plus le département ne fait pas partie des couloirs de migrations importants pour les oiseaux et les chauves-souris. Notons cependant quelques passages de Grues cendrées.

Une distance minimale de 500 mètres des habitations est obligatoire de par la loi. Nous nous efforçons de respecter une distance de 700 à 800m entre les habitations et les éoliennes de façon à réduire au maximum les éventuels désagréments sonores (qui sont réglementés et qui feront de plus l'objet d'une étude conséquente par un bureau spécialisé et indépendant).

1.5. CONCLUSION

En fonction de cette description, la construction d'un parc éolien paraît possible.

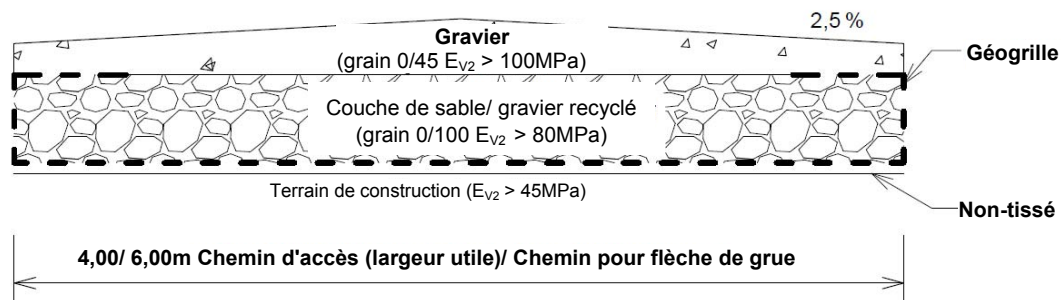
Nous vous adressons ce dossier car vous êtes propriétaires ou usufruitiers sur une/des parcelle(s) située(s) sur la zone de projet.



2. 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. ROUTES ET CHEMINS

Les routes, ponts et chemins d'accès doivent être aménagés afin de permettre la circulation de poids lourds sur le modèle du schéma ci-dessous.



La voie d'accès au site doit être construite avant l'installation de l'éolienne. Il doit être possible d'accéder à l'éolienne avec des véhicules de service et une grue pour sa réparation ou son entretien technique, même après son installation.

Les véhicules doivent pouvoir emprunter toutes les voies et tous les ponts pour accéder à l'éolienne. Le trajet a fait l'objet d'une étude de transport spécifique afin de déterminer précisément les voies d'acheminement.

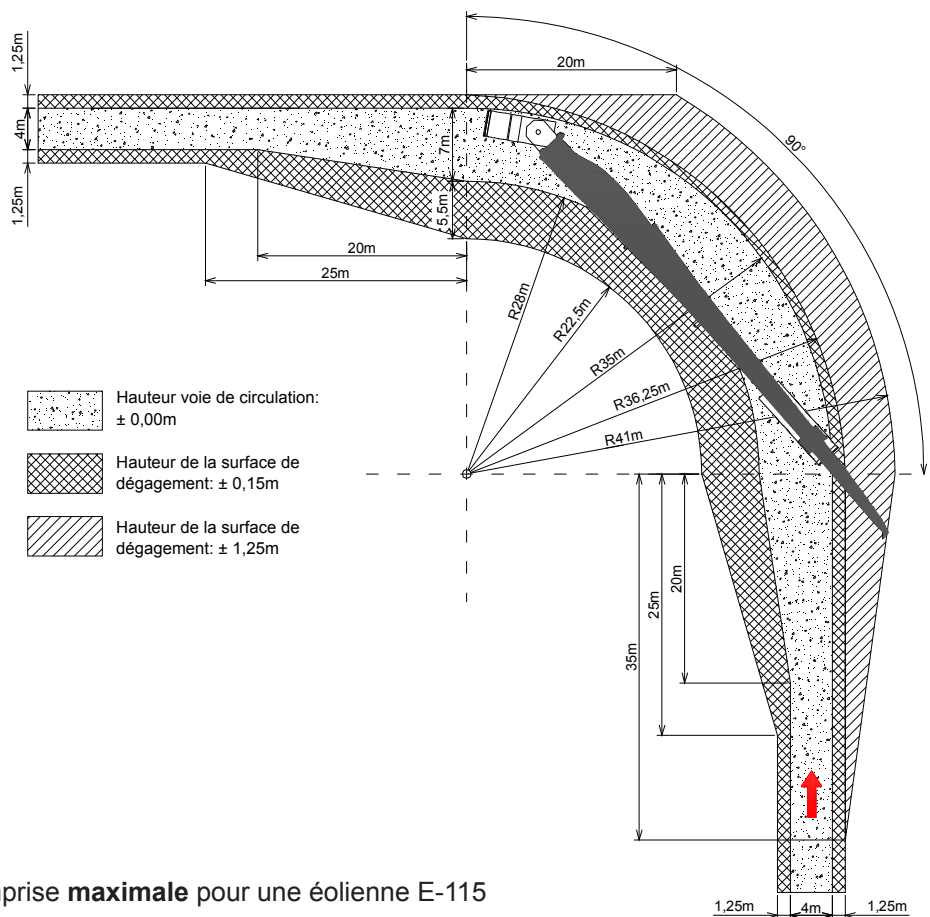
Les différentes pièces de l'éolienne sont transportées vers le site sur plusieurs camions. Le trafic supplémentaire sera généré par le transport :

- de béton et d'acier nécessaires à la fondation,
- des pièces de la tour,
- des pièces des pales,
- de la nacelle,
- des installations électriques,
- du personnel.



2.2. VIRAGES ET CROISEMENTS

Les convois sont longs. C'est pourquoi il faut respecter un type de construction spécifique aux virages.



2.3. PLATEFORMES

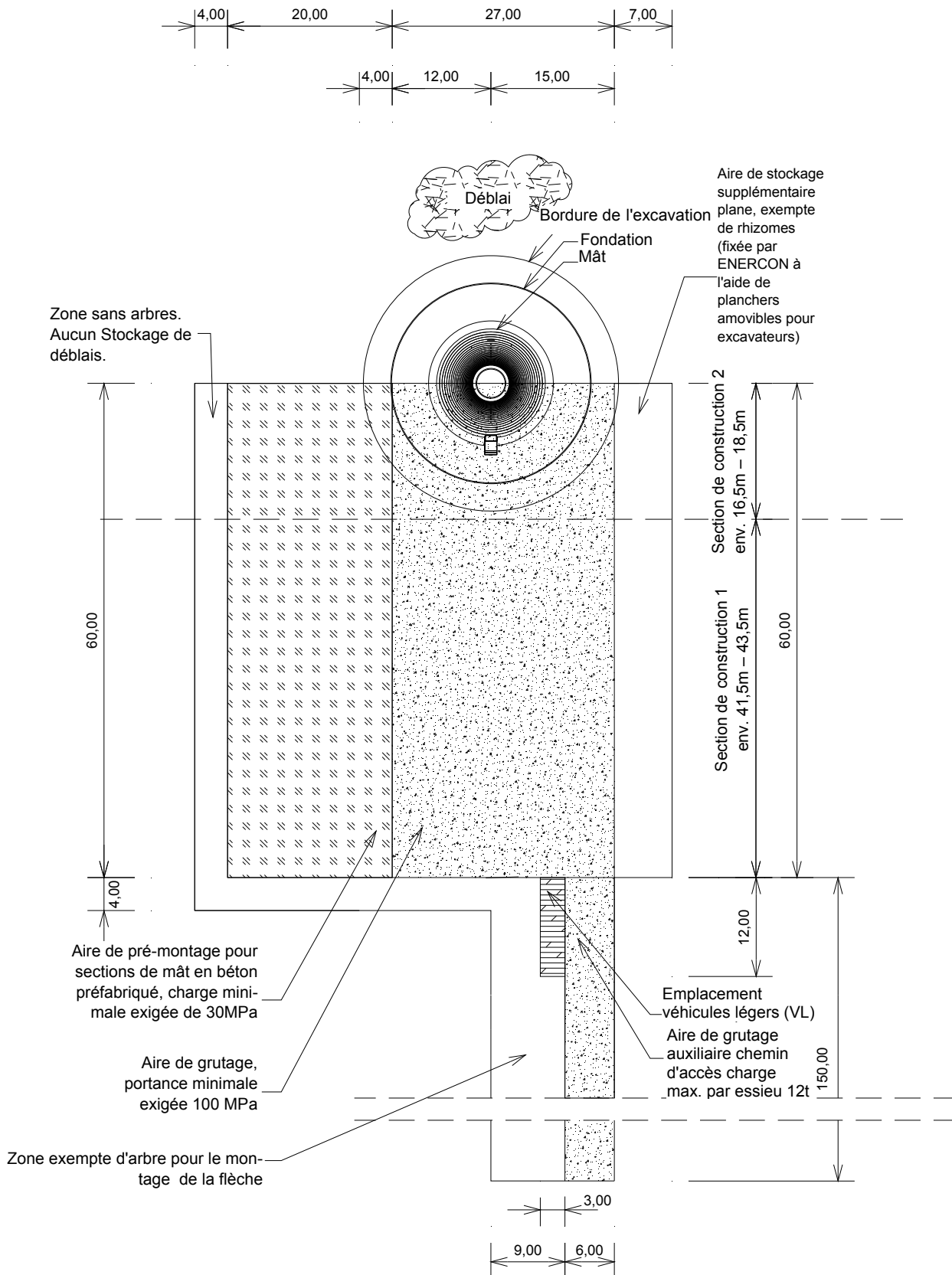
L'aire de grutage doit être dimensionnée de telle sorte que tous les travaux requis pour le montage de l'éolienne, mât inclus, puissent être exécutés de manière optimale. Pendant les travaux de fondation, elle est également utilisée pour le stockage du matériel et des machines.

Elle garantit l'efficacité du déroulement de la phase de construction, conformément aux prescriptions de sécurité.

Une fois les travaux terminés, l'aire de grutage restera; l'aire temporaire située sur le côté sera démontée.



Le schéma ci-après représente une disposition **maximale** pour une tour de 150 mètres.



2.4. LES FONDATIONS

Les fondations d'une éolienne assurent la stabilité de l'ouvrage.

Elles sont coulées en une seule fois avec plusieurs toupies de béton.

Elles feront entre 15 et 26 mètres de diamètre selon la nature du sol et de l'éolienne.



2.5. LE MONTAGE DES EOLIENNES

Le montage des éoliennes est une opération complexe; elle nécessite de déplacer à de grandes hauteurs des masses importantes.

Le mât est érigé en plusieurs tronçons à l'aide d'une grue. La nacelle y est ensuite fixée.

Enfin, les pales sont hissées et fixées au rotor de la génératrice.



3. QUELLES ÉTAPES MAINTENANT

Pour obtenir les autorisations nécessaires à la construction du parc éolien il est nécessaire de mener des études détaillées :

- étude sonore
- étude paysagère
- suivi d'un an de la migration
- étude du milieu naturel
- étude sur les chauves-souris
- définition des implantations précises
- étude détaillée électrique
- accès
- étude géologique
- etc.

Toutes ces études ont un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros. Pour débloquer ces fonds, nous avons besoin d'être assurés que les propriétaires et les exploitants donnent leur accord pour l'installation d'éolienne sur leurs terrains.

Cette démarche passe par la signature d'une promesse de donner à bail définissant les conditions de location des terrains. Elle sera par la suite et dans tous les cas avant le début des travaux reprise et détaillée avec le notaire.

Nous vous rappelons ici que rien n'est obligatoire et qu'un propriétaire qui ne souhaite pas d'éolienne n'aura aucune installation sur ses terrains.

L'intérêt des propriétaires pour le projet passe par la location des terrains qui peut représenter jusqu'à plusieurs milliers d'euros par éolienne.

L'ensemble du document résume uniquement la partie droit du sol. Beaucoup d'autres aspects seront abordés en parallèle :

- *Des réunions de présentation au public seront organisées.*
- *L'accord des communes est sollicité préalablement au dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter, pendant l'instruction du dossier par les services instructeurs mais également dans le cadre de la réalisation des conventions d'occupation des chemins.*
- *Des mesures d'accompagnements et de compensation seront définies avec les acteurs locaux (association, communes, etc.)*
- *Y a t il une volonté de financement participatif ?*
- *etc.*